

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 octobre 2017

Original : français

**Lettre datée du 20 octobre 2017, adressée au Secrétaire général
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le 31 octobre à 10 heures, la Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies organisera au Conseil de sécurité, dans le cadre de la présidence française, un débat public sur le thème « Le sort des enfants en temps de conflit armé » à la suite de votre rapport sur cette thématique.

Le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, présidera ce débat qui s'inscrit dans la lignée des principes et des engagements adoptés à l'occasion de la Conférence internationale de Paris en février 2007, et de celle organisée le 21 février dernier, en vue d'empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés.

Le débat offrira aux membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne l'ont pas déjà fait l'occasion d'endosser ces principes et engagements. Il permettra aussi de réfléchir aux meilleurs moyens de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés non étatiques, y inclus les groupes commettant des actes terroristes.

La note relative à cet événement, en anglais et en français, figure en annexe au présent courrier.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

La Représentante permanente adjointe,
Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Anne **Gueguen**



Annexe à la lettre datée du 20 octobre 2017 adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qui aura lieu le 31 octobre 2017

Tout au long de 2016, les enfants ont continué d'être les principales victimes des conflits armés, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans le rapport qu'il présentera lors du débat public : dans plusieurs pays, un grand nombre de violations et de sévices ont continué d'être commis sur la personne d'enfants. D'après le rapport, plus de 8 000 enfants ont été tués ou mutilés en 2016, et plus de 14 500 violations ont été confirmées dans le rapport annuel. Malgré les difficultés rencontrées pour mettre fin à ces violations, des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne la protection des enfants, notamment par le biais du dialogue et d'une intensification des efforts faits pour réduire ces violations grâce au règlement et à la prévention des conflits. L'action et la participation continues du Conseil de sécurité sont indispensables à cet égard.

Alors que nous célébrons le dixième anniversaire de la Conférence internationale consacrée aux enfants associés aux groupes et forces armés : « Libérons les enfants de la guerre » et de l'adoption des Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés et des Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés (Principes et Engagements de Paris), il est essentiel de réaffirmer notre volonté collective de protéger les enfants touchés par des conflits armés. Dans le cadre du suivi de la Conférence tenue à Paris le 21 février 2017 sur le thème « Protégeons les enfants de la guerre », il est indispensable de préserver tous les outils et mécanismes adoptés par le Conseil de sécurité et de renforcer l'action que nous menons pour lutter contre les violations commises sur la personne d'enfants. On pourra ainsi étudier des solutions qui tiennent dûment compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans le contexte de la lutte actuellement menée contre le terrorisme, le débat public sera également axé sur les violations commises par des groupes armés non étatiques, notamment des groupes extrémistes violents et des groupes qui commettent des actes terroristes.

Nous devons réaffirmer notre soutien à une intervention collective et globale et exhorter de nouveau toutes les parties à un conflit armé à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer le respect des dispositions du droit international relatives à la protection des enfants dans les conflits armés.

Suite à donner aux principes et engagements de Paris

Le débat public pourrait notamment offrir aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait l'occasion d'endosser les Principes et Engagements de Paris.

En outre, les instruments et les outils adoptés par le Conseil de sécurité sont plus indispensables que jamais. Le débat public sera donc aussi l'occasion de réfléchir à la manière de les améliorer et d'aider le Secrétaire général et sa Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé à renforcer ces outils et à les rendre aussi efficaces que possible.

Prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants par des groupes armés non étatiques et lutte contre l'endoctrinement d'enfants sur la voie de l'extrémisme violent

Comme le rappelle le Secrétaire général dans son rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/72/361-S/2017/821), l'évolution constante et la complexité de certains conflits rendent également difficile la tâche visant à protéger les enfants. Il faut, entre autres, déterminer les mesures à prendre pour faire face aux graves répercussions qu'ont sur les enfants les attaques asymétriques lancées par des groupes armés non étatiques, notamment des groupes extrémistes violents et des groupes terroristes. En 2016, les groupes armés non étatiques ont continué d'avoir des effets dévastateurs sur les enfants dans plus d'une dizaine de pays. Un certain nombre d'entre eux étaient responsables de plus de 11 500 violations confirmées dont le Secrétaire général a fait état dans son rapport. Plus de 6 800 violations étaient imputables aux attaques perpétrées par des groupes extrémistes violents. Les enfants victimes de l'extrémisme violent étaient souvent la cible directe d'actes visant à causer le plus grand nombre de victimes parmi les civils et à terroriser les populations. Dans ce contexte, le recrutement et l'utilisation d'enfants sont plus que jamais un important sujet de préoccupation.

Dans le prolongement du débat public tenu en mars 2015 sous la présidence de la France, le débat public visera donc à mettre en relief les problèmes que posent les groupes armés non étatiques, notamment les groupes terroristes, pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé, tout en sachant que les outils existants restent parfaitement adaptés et efficaces, y compris dans ce contexte.

Les situations dans lesquelles les enfants sont victimes de groupes armés non étatiques étaient de plus en plus préoccupantes, car ces groupes, qui commettent des actes de terroristes :

- a) Ciblaient des enfants et des jeunes dans les médias sociaux en vue de leur recrutement, parfois même dès le plus jeune âge;
- b) Utilisaient des enfants dans des attaques visant des civils, notamment comme bombes et boucliers humains;
- c) Commettaient des violations et des sévices sur la personne d'enfants lorsqu'ils perpétreraient des actes de terrorisme;
- d) Se livraient à des agressions sexuelles et à l'exploitation sexuelle des filles dans le cadre de pratiques telles que l'esclavage sexuel, les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés ainsi que la traite d'êtres humains.

Il faut absolument que les États Membres et les autres intervenants s'attaquent à ce nouveau type de recrutement et d'utilisation des enfants et luttent contre ce qui représente une grave menace à différents niveaux.

Dans ce contexte, il est également essentiel de rappeler les principes de distinction et de proportionnalité et de mettre en place des garanties concrètes pour protéger les enfants, notamment lorsqu'ils participent à des opérations antiterroristes. Toutes les activités visant à combattre le terrorisme doivent évidemment être menées dans le respect du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés.

Participants

Intervenants :

- Le Secrétaire général
- M^{me} Virginia **Gamba de Potgieter**, Représentante spéciale du Secrétaire général
- M. Mubin **Shaikh**, membre de l'Initiative Enfants soldats de la Fondation Roméo Dallaire

Tous les participants sont invités à faire des interventions aussi brèves et spécifiques que possible, de préférence, d'une durée d'environ quatre minutes.

Document issu du débat public

Il sera demandé d'adopter une déclaration du Président du Conseil de sécurité.

Marche à suivre

Au cours du débat, tous les États Membres sont invités à faire de brèves interventions, de quatre minutes au maximum, sur les mesures concrètes prises (y compris la promulgation de législations nationales, la signature de plans d'action avec l'ONU, l'élaboration d'engagements ou de directives) pour prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés non étatiques et offrir aux enfants une meilleure protection dans les situations de conflit armé.

Les représentants de pays qui ne l'ont pas encore fait sont invités à endosser les Principes et Engagements de Paris adoptés en 2007.

Questions proposées à titre indicatif en vue d'apporter des améliorations concrètes

- **Élaboration de plans d'action et adhésion aux Principes et Engagements de Paris** : S'il ne l'a pas encore fait, votre pays peut-il endosser les Principes et Engagements de Paris?
- **Que pourrait-on faire pour renforcer la coopération régionale?**
- **Quels sont les enseignements tirés des différentes expériences? Quels sont les obstacles à une meilleure protection?**
- **Échange de bonnes pratiques et élaboration de directives concernant la lutte contre le recrutement d'enfants par des groupes armés non étatiques, notamment des groupes extrémistes violents et des groupes qui commettent des actes terroristes** : Quel est le meilleur moyen d'échanger des pratiques optimales en vue de renforcer la prévention de la violence et du recrutement ou de l'utilisation d'enfants par des groupes armés non étatiques, notamment les groupes qui commettent des actes terroristes? Comment pouvons-nous définir une approche commune afin de mieux comprendre les nouvelles stratégies de recrutement? Comment pouvons-nous mieux aborder le problème de la prévention de l'endoctrinement sur Internet? Quels systèmes d'alerte rapide peuvent être mis au point? Quelles méthodes de sensibilisation se sont révélées efficaces?
- **Action visant à s'attaquer aux causes profondes du recrutement et de l'utilisation d'enfants grâce au renforcement des programmes d'enseignement** : Comment pouvons-nous mieux intégrer les besoins particuliers des enfants en temps de conflit armé dans les travaux entrepris en vue de garantir l'accès à l'éducation, dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable n° 4 et n° 16?

- **Comment peut-on renforcer les moyens de protection des enfants?**
- **Comment pouvons-nous améliorer la coopération au sein du Conseil de sécurité pour aborder les problèmes concernant les enfants en temps de conflit armé, notamment dans le cadre de consultations entre le Groupe de travail et les comités?**
- **Mesures visant à mettre plus régulièrement l'accent sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Conseil de sécurité :** Comment organiser plus régulièrement des exposés du Représentant spécial pour le sort des enfants en temps de conflit armé sur la situation dans tel ou tel pays? Comment les représentants spéciaux participant à des initiatives de médiation et de paix concernant les conflits dont est saisi le Conseil de sécurité peuvent-ils mieux prendre en compte les problèmes liés à la protection des enfants? Comment promouvoir une meilleure intégration des questions ayant trait à la protection des enfants dans les accords de paix et de cessation des hostilités?
- **Coopération avec les organisations régionales :** Comment renforcer la coopération entre l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et les États Membres? Comment les directives et cadres régionaux communs peuvent-ils être élaborés plus en détail?
- **Interventions militaires et opérations de maintien de la paix :** Comment les interventions des forces nationales ou les opérations de paix mandatées par le Conseil de sécurité peuvent-elles mieux intégrer la protection des enfants et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans leurs plans opérationnels? Quelle est la meilleure manière d'élaborer des stratégies et d'échanger des pratiques optimales pour éviter les violations, prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés non étatiques et les arracher à ces groupes?
- **Amélioration de l'action menée pour répondre aux vulnérabilités et besoins particuliers des filles :** Comment pouvons-nous améliorer la prise en compte de ces besoins dans les initiatives collectives prises pour combattre la violence à l'égard des enfants? Comment pouvons-nous mieux lutter contre le viol et d'autres formes de violence sexuelle, notamment l'esclavage sexuel, auxquels ont recours des groupes armés non étatiques, notamment les groupes qui commettent des actes terroristes? Comment pouvons-nous traiter le problème de la stigmatisation? Comment pouvons-nous améliorer le mécanisme de surveillance et de communication de l'information concernant ce problème particulier?
- **Examen des problèmes des enfants déplacés dans leur propre pays, non accompagnés, disparus et réfugiés :** Étant donné que de nombreux enfants, notamment des filles, s'enfuient en raison des violations commises par des groupes armés non étatiques, y compris les groupes qui commettent des actes terroristes, que pourrait-on faire pour prévenir les risques de violence et de sévices de façon à remédier à tous leurs effets sur les enfants déplacés et à garantir l'accès aux biens et services essentiels, notamment les services d'éducation, de soutien psychosocial et de réadaptation? Comment pouvons-nous recueillir et traiter efficacement les informations sur les enfants disparus? Comment pouvons-nous mieux venir à bout du problème des enfants non accompagnés?
- **Comment pouvons-nous traiter le plus efficacement les questions relatives à la détention et à la réintégration des enfants :** Comment pouvons-nous mieux traiter le problème de l'endoctrinement et de la réintégration des

enfants associés à des groupes extrémistes violents, à des groupes armés non étatiques et à des groupes qui commettent des actes terroristes?

- **Plus grande responsabilisation des auteurs de tels actes et lutte contre l'impunité** : Comment faire en sorte que les auteurs de tels actes soient systématiquement traduits en justice. Comment pouvons-nous mieux appliquer les sanctions pour faire pression sur eux? Comment les États Membres peuvent-ils renforcer leur appui aux systèmes judiciaires à cette fin?
-